

Département du Nord  
Commune de  
**TROISVILLES**



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 DÉCEMBRE 2025**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 8 décembre 2025
2. DIA

**1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 8 décembre 2025**

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 8 décembre 2025 est approuvé.

**2. DIA**

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner. Elles concernent les immeubles sis : 2 Rue du Villers, 10 Rue de la Sotière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal et de mandater Monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

Monsieur le Maire clôt la séance à 8H43.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,  
Guislain BLARY.